

Le projet d'installation d'une résidence sociale gérée par la Sonacotra a été voté en Conseil municipal. Prévu en 2005, ce programme a une double ambition : lutter contre l'habitat insalubre et faciliter l'accès définitif des publics concernés à un logement décent.

Mettre fin aux logements indignes

Après deux années de concertations, d'études et de réflexions, la ville de Gardanne a décidé de prendre à bras le corps le problème de l'habitat indigne dans le centre-ville. Dans le cadre de la requalification de ce quartier, et de concert avec le plan départemental d'éradication de ce type d'habitat, une convention a été signée avec la Sonacotra en vue de la réalisation d'une Résidence sociale. Destinée à l'accueil des ménages qui « éprouvent des difficultés pour accéder à un logement décent et s'y maintenir, » ce projet répond à un besoin que les études menées en amont ont clairement identifié.

Ces dernières ont mis en évidence les besoins de la commune concernant le logement de personnes à faibles ressources : une soixantaine de ménages sont directement concernés. Majoritairement composés de personnes isolées (66%) ou de familles monoparentales (21%), les ménages interrogés éprouvent tous des difficultés à se loger. Leur principal obstacle : les ressources. 67% d'entre eux ont des revenus inférieurs à 600 € par mois et 35% sont bénéficiaires du RMI ou de l'API. Selon la Mairie, ce projet s'articule autour de trois objectifs. Les deux premiers, faciliter l'insertion par le logement et répondre aux situations relevant de l'urgence constituent un engagement volontaire de l'équipe municipale. Quant à la résorption de l'habitat indigne, elle résulte d'une obligation légale. Cette triple ambition devrait permettre de combattre efficacement les marchands de sommeil qui prospèrent sur la misère de nombreuses familles.

Une passerelle vers un logement autonome

La Résidence Soleil, développée depuis 1995, se compose d'un bâtiment central et de logements disséminés dans la ville. « Ces résidences n'ont rien à voir avec les Foyers de travailleurs migrants souligne Philippe Chantraine, directeur départemental de la Sonacotra, celle qui verra le jour en 2005 à Gardanne s'adressera exclusivement aux Gardannais. » Pour s'en rendre compte, les élus qui le souhaitaient ont vi-



Un Rmiste payera 71,62 € par mois pour un studio de 22 m², une fois l'APL déduite.

Photos : C. Pirozzelli

sité en juillet la résidence D'Alembert construite en 1999 à Arles, une résidence « dans l'esprit de ce qui pourrait être réalisé à Gardanne » signale Philippe Chantraine.

Composée de 53 logements de 17 à 33 m², elle dispose d'un large patio central pour favoriser le contact entre les habitants. « Nous ne sommes pas un simple hôtel mais un véritable lieu de vie »

LA RÉSIDENCE SOLEIL S'ADRESSERA EXCLUSIVEMENT AUX GARDANNAIS

constate Fanny Dubois, gestionnaire du lieu. Un comité des résidents gère l'animation de la résidence et la perma-

nence assurée par une assistante sociale permet l'accompagnement des occupants dans leurs démarches pour accéder à un logement décent.

Car la résidence sociale n'est réellement qu'une étape dans ce parcours d'accès à un logement autonome. Le résident n'est pas un locataire, il est simplement hébergé pour une durée déterminée, en général un an. « La rotation des occupants est primordiale puisque le but de ce dispositif est de les conduire vers l'autonomie » explique Philippe Chantraine. Cette finalité sociale est d'ailleurs étroitement surveillée par la Préfecture, la DDASS et la DDE. Chaque année, les trois organismes contrôlent l'activité de la résidence - tarifs, publics accueillis, services proposés - afin de renouveler, ou non, l'agrément ouvrant droit au conventionnement à l'APL.



Les élus de Gardanne se sont rendus en juillet à Arles pour visiter la Résidence Soleil.